



# Procès-verbal du conseil municipal

## Séance du vendredi 06 décembre 2024



Date de convocation : 27 novembre 2024	Heure de convocation : 18h30
Heure d'ouverture constatée : 18h35	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Eddy LACROIX – 1 <sup>er</sup> adjoint au Maire
Nombre de Conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 8/ Votants : 11	
Quorum fixé à 6 conseillers municipaux	
Membres de l'assemblée délibérante présents par ordre du tableau :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Monsieur BONDIER Daniel – <i>Maire</i></li><li>- Monsieur LACROIX Eddy – <i>1<sup>er</sup> adjoint au Maire</i></li><li>- Madame RAMELET Marie-Odile – <i>3<sup>e</sup> adjointe au Maire</i></li><li>- Monsieur MESSAGER Christian – <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Monsieur CURNILLON Jean Philippe – <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Monsieur MULLIEZ Bruno – <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Madame MORAND Valérie – <i>Conseillère municipale</i></li><li>- Monsieur BLANC David – <i>Conseiller municipal</i></li></ul>	
Membres de l'assemblée délibérante absents et excusés :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Madame ANSTETT Anne-Marie – <i>2<sup>ème</sup> adjointe au Maire – pouvoir donné à Madame RAMELET Marie-Odile</i></li><li>- Madame GAGNEUX Amandine – <i>Conseillère municipale – pouvoir donné à Monsieur LACROIX Eddy</i></li><li>- Monsieur PERRIN Michel – <i>Conseiller municipal – pouvoir donné à Monsieur MESSAGER Christian</i></li><li>- Madame VUILLOT Frédérique – <i>Conseillère municipale</i></li></ul>	
Membre de l'assemblée délibérante absente :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Madame LAGRANGE Anne-Laure – <i>Conseillère municipale</i></li></ul>	

### Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2024
2. Répercussion d'achats à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille
3. Adhésion aux contrats collectifs « Mutuelles » proposés par le Centre de Gestion du Jura
4. Attribution de compensation à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille
5. Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (R.P.Q.S.)
6. Tarifs Salle des Fêtes et idée de caution déchet ménagers
7. Comptes rendus de réunions
8. Questions diverses

Constatant le quorum atteint, **Monsieur le Maire – Daniel BONDIER** – ouvre la séance du Conseil Municipal et en prend la présidence.

**1. Présentation puis approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 25 octobre 2024 :**

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, présenté aux élus municipaux, est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

**2. Répercussion d'un achat à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille :**

**Monsieur le Maire** informe les élus que des dépenses réalisées par la commune vont être répercutées à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, puisqu'il s'agit de frais à imputer sur des compétences exercées par cette entité :

- Deux clés d'accès à la cuisinette située dans les locaux cantine / accueil périscolaire pour un montant de 125.52 €uros. Accord ayant été donné en amont de ces achats par le responsable du service « Enfance – jeunesse ».
- Plusieurs plateaux en chêne pour la réfection de marches d'escalier au Colombier des arts (accès à un logement communal et à la résidence d'artiste) pour un montant de 256.50 €uros. Il est convenu de répercuter la moitié de la facture à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille soit un montant de 128.25 €uros par suite d'accord donné par Monsieur Eddy LACROIX, Vice-Président de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, délégué au développement culturel et aux services à la personne.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** est favorable à ces refacturations. Monsieur le Maire est autorisé à émettre les titres de recettes auprès de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

**3. Adhésion aux contrats collectifs « Mutuelles » proposés par le Centre de Gestion du Jura**

Considérant le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire qui prévoit la couverture des agents en matière de santé. Les dispositions entrent en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la prévoyance et le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la santé.

Le Conseil Municipal, par délibération du 8 juillet 2022, avait déjà mis en place une participation financière pour ses agents en matière de santé avec des montants fixés à 13 €uros par adhésion à une garantie « prévoyance », et à 21 € pour adhésion à une « complémentaire santé ».

Il est demandé aujourd'hui à l'ensemble aux Collectivités Territoriales de bien vouloir définir ce cadre d'intervention en matière de Protection Sociale Complémentaire, par délibération, portant deux choix possibles :

- Convention de participation (l'employeur participe à la cotisation de l'agent ayant adhéré à la convention de participation)
- Labellisation : l'employeur participe à la cotisation du contrat individuel « labellisé » souscrit par l'agent.

Vu la procédure de mise en concurrence instruite par le Centre de Gestion du Jura et vu les Compagnies retenues (en lieu et place de la MNT : Mutuelle Nationale Territoriale) : pour la Prévoyance MGP (Mutuelle Générale de Prévoyance), et pour l'assurance complémentaire santé « SO LYON » ; **Monsieur le Maire** propose de souscrire à la convention de participation avec le Centre de Gestion du Jura, qui a obtenu des « tarifs de groupes ». Les agents pourront, s'ils le souhaitent, souscrire aux assurances proposées.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, est favorable à cette disposition.

Monsieur Eddy LACROIX, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, et Vice-Président de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, informe les élus d'un rendez-vous de travail intervenu le jour même de la réunion du conseil municipal, avec la Mutuelle Familiale Intercommunale. Dans le cadre d'un contrat collectif, cette mutuelle pourrait proposer aux habitants, et aux agents, des tarifs particulièrement attractifs. Le dossier sera étudié prochainement.

#### 4. Attribution de compensation à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il s'agit de valider les attributions de compensation, positives ou négatives, pour l'ensemble des voies d'intérêt communautaire transférées aux communes, présentées dans un rapport de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées). Pour information, l'attribution de compensation pour la commune de Plainoiseau, s'élève à 44 967 €uros annuellement.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, vote favorablement ce rapport.

#### 5. Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (R.P.Q.S.)

Monsieur le Maire informe les élus que ce rapport, établi chaque année, est validé par les services de la Direction Départementale des Territoires. Il présente quelques chiffres clés, indicateurs de l'activité assainissement sur la commune en 2023 :

- 266 d'abonnés
- 540 d'habitants desservis
- 4,38 kilomètres de linéaire de réseau hors branchements
- 22 000 m<sup>3</sup> de volume facturé
- 1 entité de gestion en régie
- 1 station d'épuration avec une capacité de 600 équivalents habitants
- Un coût médian de 1.57 €uro / m<sup>3</sup>

Le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ**, approuve favorablement ce rapport 2023, il approuve également celui de 2022, pour lequel la délibération n'avait pas été prise.

Ces rapports seront visibles par les usagers, puisque mis en ligne par l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA) sur le site : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Monsieur le Maire apporte d'autres informations :

- Une rencontre avec la responsable du service Assainissement à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, Madame Anouk RAYMOND, se tiendra en mairie le 10 décembre 2024 au sujet du transfert de la compétence Assainissement.
- L'étude sur le Schéma directeur de l'assainissement est toujours en instruction par le bureau d'études P.M.M. Les premiers éléments transmis ont révélé qu'il y avait beaucoup d'eaux parasites. Un test a été réalisé sur 20 maisons. La présentation des résultats de l'étude, incluant les préconisations, sera réalisée le jeudi 19 décembre 2024, en mairie.
- L'ensemble des foyers devrait être raccordé à l'assainissement d'ici 2026

#### 6. Tarifs Salle des Fêtes et idée de caution déchet ménagers

- Charges d'électricité importante :

L'utilisation de la salle des fêtes génère une consommation d'électricité importante. Mise à part les locations le week-end par des particuliers, la salle est aussi utilisée régulièrement par l'école ainsi que par les associations du village. Il est aussi souligné que cette consommation n'est pas seulement due au chauffage de l'hiver, en été c'est la climatisation qui fonctionne ayant un impact sur la facture énergétique. Le Conseil Municipal relève qu'il serait utile d'avoir des relevés de compteurs à chaque location de week-end, dans le but de comprendre l'origine de cette forte consommation.

- Tri des déchets :

Constat est fait que les bacs de déchets sont souvent mal triés. Des solutions sont évoquées pour tenter de remédier à ce problème :

- Insister auprès des utilisateurs pour qu'ils trient davantage
- Demander une caution « spécial tri », retenue si les bacs ne sont pas corrects.
- Aménager un espace grillagé, autour des bacs de déchets.

Un groupe de travail sera réuni pour évoquer ces pistes et faire des propositions qui seront présentées en conseil municipal

**7. Informations diverses et comptes rendus de réunions :**

- France Services Itinérante :

**Monsieur Eddy LACROIX**, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, et Vice-Président de la Communauté de Commune Bresse Haute Seille, informe les élus d'une augmentation du nombre de permanences proposées dans le cadre de l'itinérance de la France-Services intercommunale implantée à Sellières à raison de deux permanences par mois (voir trois certains mois). Il est rappelé que pour la commune de Plainoiseau les permanences se tiennent à la médiathèque. Une communication spécifique sera faite en direction des habitants, via le mailing et par voie d'affichage, précisant le planning. Il est précisé que cette montée en puissance de l'itinérance a été rendue possible en raison de l'augmentation des financements accordés par l'État au dispositif « France Services ».

Le dispositif offre un vrai retour des services publics à la population en milieu rural ; c'est un réel outil de lutte contre l'isolement et les difficultés d'accès aux services de l'État en ligne.

Il est à noter également que, et conformément à la feuille de route « services à la personne », les organismes, notamment associatifs, et partenaires de la collectivité, souhaitant délocaliser ou présenter leurs actions, pourront être présents lors des permanences (exemple : ABRAPA, ADMR, AIR, ...).

- Transport à la demande (TAD) :

**Monsieur Eddy LACROIX**, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, et Vice-Président de la Communauté de Commune Bresse Haute Seille réinforme les élus sur l'existence de ce dispositif, sous condition sociale, proposée par l'Association Intercommunale de Réinsertion, sur l'ensemble du territoire de Bresse Haute Seille qui connaît, par ailleurs, un certain succès sur notre territoire.

- SICTOM :

**Madame Marie-Odile RAMELET**, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, rend compte de sa participation à une réunion du SICTOM.

Avec les composteurs collectifs, le problème de traitement des biodéchets de ville de Lons-le-Saunier s'est posé puisque, victime de leur succès, les containers ont été vite remplis mais leur traitement n'a pas été anticipé (équipement prévue en 2025). Par conséquent, actuellement, ils sont acheminés jusqu'à Dole pour être traités.

Concernant les déchets agricoles, des sociétés spécialisées les récupèrent.

La collecte incitative a permis de réduire, de 2022 à 2023, la quantité de déchets collectés cependant les contrôles de tri des poubelles se poursuivent.

- Commission commune « Développement culturel » et « Services à la personne » :

**Madame Marie-Odile RAMELET**, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, informe les élus qu'il a été présenté, lors de cette réunion, la Convention Territoriale Globale (CTG), signée pour 4 ans à l'échelle du territoire, après une première convention de 3 ans. Il s'agit d'un accord-cadre pour les actions à mener de 2025 à 2029 au niveau de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, en adéquation avec le projet de territoire. Un diagnostic a été réalisé pour identifier les besoins et les problématiques sur le territoire sur la base de 4 piliers :

- Planification et aménagement du territoire,
- Accompagnement des transitions écologiques
- Renforcement des services aux habitants du territoire

Ce travail a été important pour définir les enjeux et les objectifs à développer.

- Commission « développement sportif et vie associative » :

**Madame Marie-Odile RAMELET**, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, informe les élus que des éléments importants, pour instruire les attributions de subventions, étaient manquants (nombre d'adhérents, budgets). Les subventions n'ont pu être attribuées et le seront lors de la prochaine réunion de la commission.

- Fuite d'eau - médiathèque intercommunale :

**Monsieur le Maire** informe les élus qu'une fuite d'eau avait été constatée au niveau de la Médiathèque. Le signalement a été fait aux services de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille. Une intervention a résolu l'incident.

#### 8. Questions diverses :

- **Monsieur Jean-Philippe CURNILLON**, conseiller municipal, souhaite connaître les suites accordées à la demande de rupture conventionnelle émise par Monsieur Olivier ABELIN, responsable des services techniques de la commune. **Monsieur le Maire** informe les élus qu'il a refusé d'accéder à cette demande. Il précise cependant que l'aide humaine apportée, dans le cadre de la compensation pour situation de handicap de Monsieur ABELIN, ne donne plus satisfaction. Une procédure de licenciement sera donc engagée prochainement à l'encontre de Monsieur Philippe MONTAGNON, informé de la situation par courrier. Un nouvel agent sera recruté courant 2025, sur la base d'un contrat de travail de 26h00 hebdomadaire (similaire aux conditions actuelles avec compensation de la dépense par le FIPHFP) avec le projet d'envisager une succession au départ en retraite de Monsieur ABELIN.

- **Monsieur Bruno MULLIEZ**, conseiller municipal, évoque la situation de dégradation du trottoir (perte de stabilité), situé à la sortie de la Plainoiseau, rue du Puits. **Monsieur le Maire** précise qu'une intervention sera réalisée prochainement pour remédier à ce problème.

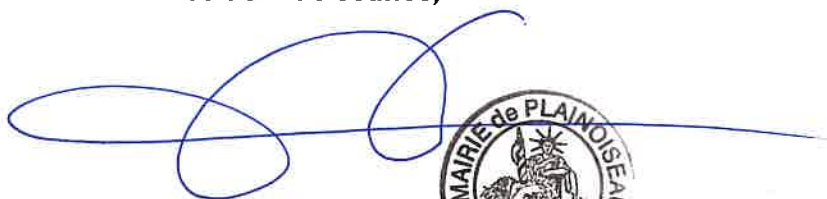
---

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire**, remercie les élus présents et procède à la clôture de la séance du Conseil Municipal à 20H00.

---

Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

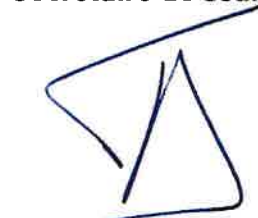
**Le Maire**  
**Président de séance,**



**Daniel BONDIER**



**Le 1er adjoint au Maire**  
**Secrétaire de séance,**



**Eddy LACROIX**